

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 14 septembre 2018

Bureau fermé

Le lundi 17 septembre 2018, l'administration communale sera fermée en raison du congé du Lundi du Jeûne fédéral.

Plan directeur cantonal

Le Plan directeur du canton de Berne est actuellement en consultation. Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet, à l'adresse www.be.ch/consultations. Il est possible de trouver d'autres informations ainsi que le plan directeur en vigueur à l'adresse www.be.ch/plandirecteur. Le Conseil municipal pourra adresser ses remarques et commentaires au canton jusqu'au 29 novembre prochain. Si vous avez-vous-même des remarques ou propositions à faire, n'hésitez pas à les formuler dans un courriel que vous enverrez à l'exécutif, à l'adresse admin@villeret.ch.

Syndicat scolaire

La commission d'école du SSCCV confirme avoir pris bonne note de l'intérêt de M. Thierry Gerber pour un poste au sein de la commission d'école. Cette candidature sera proposée aux délégués lors de l'assemblée du 5 novembre 2018. D'autre part Mme Mireille Gerber sera invitée à participer à cette assemblée en qualité de nouvelle déléguée pour la commune de Villeret.

Service militaire

L'Office de la sécurité civile et militaire nous annonce les prochaines libérations des obligations militaires pour deux citoyens du village. En effet, MM. Blerim Hoxha et David Schädler rendront leurs affaires militaires le 5 novembre prochain à la salle des fêtes à Reconvilier.

Chantier rue Principale

Sur la route cantonale, le chantier continue d'avancer selon l'horaire et le budget prévu. La dernière étape du remplacement des conduites a débuté, soit celles situées entre le garage Gerster et l'usine Straumann, le tapis définitif sera posé d'ici la mi-octobre.

Qualité de l'eau

Les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite au prélèvement effectué le 28 août 2018 à la rue Principale 30 est bons. Température mesurée in-situ : 13.9°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 1. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Pour trouver des informations complémentaires à propos de ce prélèvement nous vous invitons à consulter le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.villeret.ch/fr/Administration/Index-thematique/Qualite-de-l-eau.html>.

Conseil municipal

Villeret, le 11 septembre 2018